



Procès-Verbal  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 JUIN à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de la Chapelle aux Filtzméens, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 7 JUIN 2023, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11, L 2122-8 et L 2122-9 du code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

M. VIART Benoit, M. RIVIERE Arnaud, M. LAIGLE Sylvain, M. AGENAIS Éric, M. ROBIN Patrick, M. MALLET Jérémy, Mme BENOIT WARTEL Béatrice, Mme FICQUET Annonciade, M. MORIN Johan, M. LAUTRAIT John.

**Était absent : M. AUVRET Miguel**

**M. Patrick ROBIN** a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de séance à 19h39

**Procès-verbal du CM du 12/04/2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte et valide le procès-verbal.

VOTE  
Pour 10  
Contre 0  
Abstention 0

## 2023-24 Echange de parcelle VAUTHIER / MAZURIER

Vu la délibération 2018.00.40 du 23 novembre 2018,

Vu la délibération 13.06.2021 du 29 juin 2021,

Vu les demandes des pétitionnaires,

Vu le déclassement et bornage des terrains Le Réal, Le Chauchix et Le Grand Clos,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les échanges de parcelles B1482 et B1484 tel que déjà délibéré.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTE

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

## **2023-25 Convention TAÏ CHI (validation du tarif à l'année)**

Vu la délibération N° 03.12.2022 actant la modification du règlement de la salle polyvalente ;  
Vu la demande adressée par l'association « Le Phénix de Jade » ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la salle des fêtes peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

Quant aux autres utilisateurs, il y a le plus grand intérêt, dans le but de faciliter le développement des activités associatives ou d'apporter une aide efficace au développement des relations sociales entre les administrés, à ouvrir largement les portes de cette salle des fêtes.

L'association « Le Phénix de Jade », représentée par Mme FONTAINE-DANIEL, souhaite renouveler la convention de mise à disposition de la salle polyvalente, afin d'y organiser des cours de Tai Chi Chuan deux jours par semaine (Le lundi de 9h30 à 12h et le mercredi de 18h à 20h), moyennant une contribution annuelle de 886€.

Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de la mise à disposition de la salle des fêtes ;
- **APPROUVE** la Convention avec l'association « Le Phénix de Jade », telle qu'elle figure en annexe.

VOTE  
Pour 10  
Contre 0  
Abstention 0

## 2023-26 – Démission du poste d'adjoint : Non renouvellement du poste

Vu la démission de Monsieur Mainguy du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la démission de son poste d'adjoint, et du Conseil Municipal, de Monsieur Mainguy, un poste d'Adjoint est vacant. Ce poste n'est pas forcément utile au bon fonctionnement de la commune, et ne sera donc pas renouvelé.

Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** du non renouvellement du poste de M Mainguy.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

VOTE  
Pour 10  
Contre 0  
Abstention 0

## 2023- 27 Modification du tableau du conseil municipal

Vu les démissions de MM MAINGUY Julien, LE YANNOU François et THEBAULT Guillaume du Conseil Municipal,  
Considérant que le tableau du Conseil Municipal n'est plus à jour,

Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du tableau du conseil municipal de la Commune
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE  
Pour 10  
Contre 0  
Abstention 0

## 2023-28 Election d'un régisseur et d'un régisseur suppléant à la pêche

Vu les démissions de M. Guillaume THEBAULT, Conseiller en charge de la Régie Pêche, et de son suppléant,  
Vu les vacances de ces deux postes,  
Vu la délibération N°06.04.2022 - Création régie pêche,

Monsieur le Maire propose que Mme Vanessa MÉNARD, Agent d'Accueil de la Mairie, prenne en charge la Régie Pêche, en tant que Régisseur, et que Mme Précila RICHEUX, Directrice du Camping « Le Domaine du Logis », soit nommée Régisseur suppléant.

Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la nomination de Mme Vanessa MÉNARD en tant que Régisseur Pêche,
- **APPROUVE** la nomination de Mme PERTUISEL en tant que Régisseur Pêche suppléant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

VOTE  
Pour 10  
Contre 0  
Abstention 0

**2023-29 Validation de la proposition de la commission d'appel d'offre pour la notification des entreprises retenues, délégation de signature des marchés « Commerce » pour le maire.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que, dans le cadre de la construction du multi commerce, la commune a lancé un appel d'offre.

La Commission Appels d'offre, après avoir délibéré, a sélectionné les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux :

- Lot 1 « Voirie et réseaux divers » : Monsieur Florent Thomas
- Lot 2 « Gros œuvre » : Monsieur Christophe Rivière
- Lot 3 « Charpente bois » : Société SCOB
- Lot 4 « Couverture – Bardage » : Monsieur Jérôme Coupe
- Lot 5 « Menuiseries extérieures – Serrurerie » : Monsieur Nicolas Leroux
- Lot 6 « Menuiseries intérieures – Plâtrerie sèche – Isolation » : Monsieur Christophe Koehl
- Lot 7 « Carrelage – Faïence » : Monsieur Jack Janvier
- Lot 8 « Peinture – Revêtement- de sol souple » : Monsieur Mickaël Ferron
- Lot 9 « Plomberie – Chauffage – Ventilation » : Monsieur Olivier Lebreton
- Lot 10 « Electricité – Courants fort et faible » : Monsieur Olivier Lebreton
- Lot 11 « Equipement de cuisine » : Société Froid et Cuisson
- Lot 12 « Panneaux photovoltaïques » : SCIC Les Survoltés

Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition de la commission d'appel d'offre pour la notification des entreprises retenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte qu'il jugera utile, relatif à ces travaux.

VOTE  
Pour 10  
Contre 0  
Abstention 0

## 2023-30 Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes permanent

Rapporteur : M. VIART Benoit

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°20180026 du 26 juin 2018 portant approbation de la convention constitutive du groupement de commandes permanent ;

Vu la convention de groupement de commandes permanent signée et notifiée en septembre 2018 ;

Monsieur le maire rappelle que, par délibération en date du 26 juin 2018 le conseil municipal a choisi d'adhérer au groupement de commandes permanent proposé par la Communauté de communes Bretagne romantique et approuvé la convention constitutive encadrant celui-ci.

19 communes avaient alors adhéré à ce groupement permettant de mutualiser les achats, notamment sur les familles suivantes : assurances, fournitures/mobiliers/matériels de bureau, acquisition de matériels informatiques et services informatiques, produits d'entretien, maintenance d'équipements, habillement professionnel et équipements de protection individuelle ...

Aujourd'hui, deux nouvelles communes souhaitent rejoindre le groupement et il est proposé de signer un avenant pour intégrer ces collectivités afin de renforcer les effets bénéfiques de la mutualisation des achats. Cet avenant va également permettre la mise à jour de la liste des membres du groupement suite à la création de la commune nouvelle de Mesnil-Roc'h en lieu et place de Lanhélin, Saint-Pierre-de-Plesguen et Tressé en 2019.

Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commande permanent actant la création de la commune nouvelle de Mesnil-Roc'h et approuvant l'adhésion de deux nouveaux membres : Les Iffs et Tinténiac.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande ainsi que tout avenant ultérieur et tout acte utile concernant l'exécution de la présente délibération.

VOTE  
Pour 10  
Contre 0  
Abstention 0



## 2023-31 Demande de subvention Familles Rurales pour 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune apporte son soutien financier à plusieurs associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la commune, la part des fonds propres, etc.

L'association Familles Rurales a adressé à la Commune une demande de subvention Accueil de Loisirs le 16 février 2023, participation financière au regard de la fréquentation des enfants de la commune.

La demande de subvention pour la commune est cette année de **16 478€85**. Le montant inscrit au BP 2023 est de **17 771€58**.

Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- **VALIDE** l'attribution de la subvention 2023 de 16 478€85 à l'association Familles Rurales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte qu'il jugera utile à cette attribution.

VOTE  
Pour 10  
Contre 0  
Abstention 0

## 2023-32 Budget 2023 : Décision Modificative section d'investissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la prise en charge du budget 2023 de la commune par le Service de Gestion Comptable de Dol-de-Bretagne, une anomalie y a été trouvée :

En effet, il devrait y avoir une dépense de 50 996€70 inscrites en dépenses d'investissement.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative budgétaire n°1 du budget principal pour l'exercice 2023.
- **INSCRIT** le montant de 50996€70 en dépense d'investissement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte qu'il jugera utile à cette inscription.

VOTE  
Pour 10  
Contre 0  
Abstention 0

## 2023-33 Argent de poche : Opération 2023

Vu la délibération N° 08.05.2022 du 18 mai 2022 ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, depuis plusieurs années, le dispositif « argent de poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 17 ans la réalisation de petits chantiers / missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés.

Les modalités sont les suivantes :

- Durée de la mission : ½ journée soit 3h00
- Maximum de missions par personne : 3 demi-journées soit 3 missions
- Indemnisation : 5.00€ de l'heure
- Encadrement des jeunes assurés par le personnel communal ou des élus
- Signature d'un contrat entre le jeune et la collectivité


Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- **ADOpte** le dispositif « Argent de poche » sur la période du 10 au 12 juillet 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte qu'il jugera utile à cette inscription.

VOTE 10  
Pour 0  
Contre 0  
Abstention 0

**La séance est levée à 21h01**

Le Secrétaire de séance  
Patrick ROBIN



Le Maire, Benoît Viart

